

# EXTRAIT

## DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

### DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/MB

OBJET

**Ouverture anticipée  
des crédits  
d'investissement  
pour l'exercice 2026 –  
Budget principal Ville  
de Montereau**

N° D\_142\_2025 (Direction des Finances)

L'an deux mil vingt-cinq, le 08 décembre à 19 heures 00, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 01 décembre deux mil vingt-cinq et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présent(e)s : M. CHERON, Maire, M. DERVILLEZ, Mme BOURGEAIS-EL ABIDI, M. ASFAUX, Mme CHOISY, M. REGUIG, Mme CORNEILLAN, M. STUTZ, Mme MAIROT, Mme IVAKHOFF, M. BELEK, M. ESPARRAGA, Adjoints au Maire, Mme CAMACHO, M. DOURET, M. FELLAH, Mme GAGÉ, Mme IN, M. LEMOINE, M. MALONGA, M. MEBARKI, M. MONIER, Mme SAINTE ROSE, Mme SONI MAZOUZI, M. POUVESLE, M. DEYDIER, M. JEGO, M. ALBOUY, Mme PINTO JANEIRO, Conseillers Municipaux.

Absent(e)s représenté(e)s : Mme ADANUR représentée par M. Ertan BELEK, Mme MEUNIER représentée par Mme BOURGEAIS-EL ABIDI, M. ANKAOUA représenté par Mme PINTO JANEIRO, M. LOMBARD représenté par M. CHERON.

Absentes : Mme LACHEMI, Mme DA FONSECA, Mme ZAIDI.

Secrétaire de séance : M. MALONGA.



Afin de ne pas retarder la mise en œuvre ou la poursuite de certains chantiers importants qui ne peuvent pas souffrir de retard, il est proposé comme chaque année de voter, dès à présent, des crédits d'investissement qui seront repris au Budget Primitif 2026.

Conformément aux dispositions de l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les avances sur investissement ne peuvent dépasser un plafond fixé à 25% des crédits votés en 2025.

Le seuil maximum est déterminé ainsi qu'il suit :

#### Plafonds des avances sur investissements 2026 Budget principal

<u>CHAPITRE</u>	<u>BP + DM1+DM2</u>	<u>PLAFOND</u>
CHAPITRE 20	232 864.34 €	
CHAPITRE 21	3 235 677.36 €	
CHAPITRE 23	11 292 502.88 €	
CHAPITRE 204	599 000.00 €	
<b>TOTAUX</b>	<b>15 360 044.58 €</b>	<b>3 840 011.15 €</b>

.../...

Il est proposé d'adopter les avances sur investissements 2026 dans la limite du plafond défini ci-dessus soit 3 840 011.15 €.

Vu l'avis favorable de la 1<sup>ère</sup> commission en date du 01 décembre 2025.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à la MAJORITÉ (5 contre : M. JEGO - M. DEYDIER - Mme PINTO JANEIRO - M. ALBOUY - M. ANKAOUA représenté par Mme PINTO JANEIRO)**

➤ D'AUTORISER Monsieur le Maire à engager avant le vote du budget 2026 les dépenses en investissement ci-dessous définies qui seront intégralement reprises au Budget Primitif 2026.

**Au chapitre 20 :**

Article 2031 - Frais d'études :	59 808 €
Article 2033 - Frais d'insertions :	3 000 €
Article 2051 - Concessions et droits similaires	41 000 €
<b><u>Total chapitre 20 :</u></b>	<b><u>103 808 €</u></b>

**Au chapitre 21 :**

Article 2128 - Autres aménagements de terrains :	80 000 €
Article 21351 - Installations générales, agencements, aménagement des constructions	50 000 €
Article 2152 - Installations de voirie :	10 000 €
Article 21534 - Réseaux d'électrification :	30 000 €
Article 21578 - Autres matériels et outillages de voirie :	10 000 €
Article 2158 - Autres installations, matériels et outillage :	20 000 €
Article 21831 - Matériel informatique dans les écoles	5 000 €
Article 21838 - Autre matériel informatique	202 100 €
Article 2188 - Autres matériels	316 000 €
Article 21841 - Matériel de bureau et mobiliers scolaires	5 000 €
Article 21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers	5 000 €
Article 2185 - Matériel de téléphonie	3 000 €
<b><u>Total chapitre 21 :</u></b>	<b><u>736 100 €</u></b>

**Au chapitre 23 :**

Article 2312 – Caves Saint Nicolas	100 000 €
Article 2313 - Usine Bernier – réhabilitation du site en friche	973 052 €
Article 2313 - Ecole primaire de la Poterie	200 000 €
Article 2315 – Rénovation urbaine Place Beaumarchais	1 000 000 €
<b><u>Total chapitre 23 :</u></b>	<b><u>2 273 052 €</u></b>

**Au chapitre 204 :**

Article 2046 – Attributions de compensations d'investissement	92 000 €
<b><u>Total chapitre 204 :</u></b>	<b><u>92 000 €</u></b>

Soit un montant total de 3 204 960 €.



Pour extrait conforme,

Le Maire,

James CHÉRON